ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

rapports avec les administrés

Question écrite n° 73906

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement s'il peut dresser un bilan de l'application de la circulaire du 5 avril 2001 demandant aux préfets de créer, dans chaque département, un pôle de compétence « publicité » chargé de coordonner les services, afin d'assurer une meilleure synergie et de favoriser des actions planifiées pour assurer une meilleure application de la réglementation, ce qui est vivement souhaité par les maires de France.

Données clés

Auteur : M. Bruno Bourg-Broc
Circonscription : Marne (4e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 73906
Rubrique : Départements
Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement
Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1348